

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire**Numéro du compte****Nom du compte** (*nom qui figurera sur toute correspondance*)**Destinataire : Services Investisseurs CIBC inc.** (« Services Investisseurs CIBC »)Pour cette : fiducie officielle, il y a : fiducie testamentaire, il y a :

____ Fiduciaire(s)

____ Fiduciaire(s)

____ Constituant(s)¹ de fiducie officielle

____ Constituant(s) de fiducie testamentaire

____ Bénéficiaire(s)² de fiducie officielle ayant droit à plus de 10% du revenu ou de l'actif de la fiducie

____ Bénéficiaire(s) de fiducie testamentaire

____ Bénéficiaire(s)² de fiducie officielle ayant droit à 10% ou moins du revenu ou de l'actif de la fiducie

En contrepartie de l'ouverture d'un compte par Services Investisseurs CIBC (ou, s'il est déjà ouvert, de la tenue du compte) au nom de la fiducie identifiée par le nom du Compte ci-dessus (la « Fiducie »), lequel compte peut également être assorti de privilèges d'opérations sur marge ou d'opérations sur options (le « Compte »), chaque Fiduciaire soussigné (collectivement, les « Fiduciaires ») déclare et garantit à Services Investisseurs CIBC que la Fiducie est pleinement en vigueur et convient que toutes les opérations effectuées dans le Compte seront régies, entre autres choses, par les modalités suivantes :

1. Le Fiduciaire certifie qu'il est dûment autorisé à ouvrir le Compte et à fournir les directives à Services Investisseurs CIBC au sujet du placement de l'actif de la Fiducie.
2. Services Investisseurs CIBC n'est pas tenue de respecter les modalités de la Fiducie ou de toute autre fiducie ou agence, qu'elles soient écrites, orales, implicites ou interprétatives. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, Services Investisseurs CIBC n'est pas tenue de s'assurer que les placements respectent les restrictions de placement définies dans tout document de fiducie ou d'agence, ou par les lois provinciales ou territoriales régissant les placements effectués par une fiducie.
3. Services Investisseurs CIBC a l'autorisation et le mandat d'agir selon les directives de tout représentant du Fiduciaire que celui-ci a désigné par écrit à titre de représentant autorisé à l'égard de toute question se rapportant au Compte, et la Fiducie ainsi que le Fiduciaire sont tenus responsables de toutes ces actions.
4. Le Fiduciaire certifie qu'il est autorisé à retenir les services d'un ou de plusieurs conseillers en placement et à facturer à la Fiducie la rémunération de ces conseillers, ainsi que les autres frais connexes.
5. Chaque Fiduciaire accepte solidairement (conjointement et individuellement dans les provinces autres que le Québec) d'indemniser et protéger Services Investisseurs CIBC des pertes, dommages, obligations et dépenses résultant du fait que Services Investisseurs CIBC a suivi les directives du Fiduciaire ou de tout représentant autorisé du Fiduciaire, ou découlant autrement de l'utilisation par Services Investisseurs CIBC des déclarations, ententes et attestations du Fiduciaire.
6. La présente entente lie les successeurs et ayants droit de Services Investisseurs CIBC, le Fiduciaire (à titre de fiduciaire, de mandataire ou autrement, et à titre personnel en cas de fraude ou de négligence grave ou volontaire), ses représentants ainsi que leurs héritiers, liquidateurs, administrateurs, successeurs et ayants droit respectifs.
7. En cas de divergence entre la présente entente et toute autre entente relative au Compte, la présente entente prévaut. La présente entente doit être régie et interprétée conformément aux lois de la province ou du territoire du Canada où le Compte est détenu, ainsi qu'aux lois du Canada applicables.

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire

8. Le Fiduciaire reconnaît avoir lu et compris toutes les dispositions de la présente entente et en avoir reçu une copie au nom de tous les Fiduciaires.

Veillez signer ici.

Fait ce _____ jour de _____, _____.

_____	X	_____
Nom du Fiduciaire		Signature
_____	X	_____
Nom du Fiduciaire		Signature
_____	X	_____
Nom du Fiduciaire		Signature

¹ Le Constituant de la Fiducie officielle peut également comprendre Pseudo constituant. Le Pseudo constituant est une personne exerçant le contrôle autre que le constituant légal qui fait une contribution substantielle d'actifs à la fiducie.

² Le/les bénéficiaire(s) peuvent également comprendre 1) le ou les bénéficiaire(s) discrétionnaire(s) et/ou 2) le ou les bénéficiaire(s) subsidiaire(s). Les bénéficiaires discrétionnaires sont des personnes actuellement désignées comme bénéficiaires, mais qui ne peuvent recevoir de distributions de la fiducie qu'à la discrétion des fiduciaires. Un bénéficiaire subsidiaire est un bénéficiaire qui acquiert le droit aux biens de la fiducie à la survenance d'un ou de plusieurs événements particuliers.

Numéro de compte

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire

Renseignements personnels

Remplissez cette section pour chaque fiduciaire, et/ou constituant de fiducie officielle, et/ou bénéficiaire de fiducie officielle qui a droit à plus de 10% du revenu ou de l'actif de la fiducie.

Cette personne est le : Fiduciaire Constituant d'une fiducie officielle Bénéficiaire d'une fiducie officielle (plus de 10%)

Nom légal

Nom privilégié

Adresse

Ville Province/Information à l'étranger Pays Code postal

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Numéro de téléphone

Lien entre le bénéficiaire et le constituant

Adresse de courriel

Citoyenneté canadienne

Oui Non Si non, quelle est votre citoyenneté? _____

Résidence fiscale - Norme commune de déclaration (NCD) et Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)

Services Investisseurs CIBC doit recueillir les renseignements sur la résidence fiscale de ses clients (NAS/NSS/NIF) afin de respecter ses obligations légales et fiscales en vertu de certaines lois fiscales liées à la mise en oeuvre de la NCD et de la FATCA ainsi que de certaines exigences similaires en vigueur au Royaume-Uni et dans les Caraïbes.

Les renseignements que vous avez fournis au sujet de votre résidence fiscale pourraient être transmis aux autorités fiscales gouvernementales appropriées, conformément à la législation applicable. Veuillez indiquer le ou les pays où vous êtes un résident aux fins de l'impôt :

Pays de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'assurance sociale (NAS)/Numéro d'identification aux fins de l'impôt (TIN)/Numéro de sécurité sociale (SSN)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Êtes-vous une personne des États-Unis (par exemple, un résident ou un citoyen) aux fins de l'impôt? Oui Non

Renseignements sur l'emploi

Nom de l'employeur

Type d'entreprise

Occupation

Adresse

Ville Province/Information à l'étranger Pays

Est-ce que vous, votre conjoint, une autre personne vivant dans votre foyer, une personne autorisée à donner des instructions de négociation ou toute personne qui exerce une influence à l'égard de ce compte êtes/est un professionnel du secteur des placements? Oui Non

Êtes-vous un initié d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse? Oui Non

Si oui, préciser ci-dessous

Numéro de compte

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire

Renseignements sur l'emploi (suite)

Êtes-vous détenteur unique, ou avec un groupe, de plus de 20 % ou d'un bloc de contrôle d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse? Oui Non

Si oui, préciser ci-dessous

Principale institution financière - Ne s'applique que si l'identité du client n'a pas été vérifiée en centre bancaire.

Institution financière

Transit bancaire

Numéro de compte bancaire

Nom de la personne-ressource

Autorisation

Protection des renseignements personnels

La politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC vous explique comment la Banque CIBC traitera vos renseignements personnels. Elle vous renseigne également sur vos droits et vos choix. En résumé :

- Objectifs :** La Banque CIBC peut traiter vos renseignements personnels pour :
 - vous identifier
 - respecter la loi
 - personnaliser la relation de la Banque CIBC avec vous
 - commercialiser des offres et vous les envoyer, y compris du marketing et des offres personnalisés en fonction des renseignements relatifs à votre compte et à vos opérations
 - gérer les risques et nos activités
 - améliorer les produits et services
 - faire valoir nos droits (comme le recouvrement d'une dette)
 - vous protéger, ainsi que la Banque CIBC, contre la fraude et les erreurs
- Avec qui nous partageons ces renseignements :** La Banque CIBC communiquera des renseignements à votre sujet au sein de la Banque CIBC et du Groupe de sociétés CIBC, ainsi qu'à des tiers, comme des agences d'évaluation du crédit, des institutions et bureaux d'enregistrement gouvernementaux, des sociétés de fonds communs de placement et autres émetteurs, des organismes de réglementation ou d'auto-réglementation, d'autres institutions financières, des programmes de partenaires applicables, toute référence que vous nous donnez, et d'autres tiers aux fins susmentionnées. Ces tiers peuvent être situés à l'extérieur de votre province ou du Canada.
- Comment nous recueillons les renseignements :** La Banque CIBC peut recueillir des renseignements à votre sujet auprès de ces tiers ou au moyen de technologie (par exemple, des enregistrements vocaux ou vidéo, des témoins de sites Web, des applications mobiles).
- Les renseignements que nous recueillons :** Les types de renseignements personnels que nous traitons dépendent de la façon dont vous interagissez avec nous, mais comprennent normalement les coordonnées et les renseignements d'identité, les renseignements relatifs aux comptes et aux opérations financières, ainsi que les renseignements sur la façon dont vous utilisez nos produits et services.
- Droits et choix en matière de protection des renseignements personnels :** Dans certaines circonstances, vous avez le droit de retirer votre consentement. Par exemple, vous pouvez appeler la Banque CIBC au 1 800 465-CIBC (2422) pour nous dire de ne pas vous envoyer de messages du marketing, y compris des messages et des offres personnalisés de notre part et de la part de partenaires de confiance. Vous avez également le droit de consulter ou de corriger les renseignements que nous détenons à votre sujet.

Vous pouvez consulter la politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC dans tout centre bancaire ou en ligne à l'adresse www.cibc.com/reenseignementspersonnels. Nous pouvons mettre à jour cette politique de temps à autre. Nous affichons la version la plus récente sur notre site Web.

En signant ci-dessous, vous acceptez que la Banque CIBC traite vos renseignements personnels comme il est décrit dans la présente demande et dans la politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC, et vous confirmez comprendre vos choix en matière de protection des renseignements personnels. Si vous avez fourni des renseignements personnels sur un tiers dans le présent formulaire (comme un bénéficiaire), vous confirmez également avoir le pouvoir de consentir à ce qui précède en leur nom.

Comme l'exige la loi canadienne, je déclare que les renseignements fournis sur la résidence fiscale et le statut de personne des États-Unis (y compris tout numéro d'identification aux fins de l'impôt) sont, à ma connaissance, exacts et complets. Si l'un de ces renseignements est modifié, je communiquerai les renseignements mis à jour aux Services Investisseurs CIBC dans un délai de 30 jours. Les changements apportés aux renseignements comprennent une distribution aux bénéficiaires discrétionnaires² ou subsidiaires² ou des contributions à la fiducie effectuées par les Pseudo constituants¹. Si j'ometts de fournir une autocertification acceptable de la résidence fiscale ou du statut de personne des États-Unis, les renseignements sur mon compte pourraient être signalés à l'autorité fiscale compétente, et je pourrais être passible d'une sanction en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Date (jj/mm/aaaa)

X

Signature

¹ Le Constituant de la Fiducie officielle peut également comprendre Pseudo constituant. Le Pseudo constituant est une personne exerçant le contrôle autre que le constituant légal qui fait une contribution substantielle d'actifs à la fiducie.

² Le/les bénéficiaire(s) peuvent également comprendre 1) le ou les bénéficiaire(s) discrétionnaire(s) et/ou 2) le ou les bénéficiaire(s) subsidiaire(s). Les bénéficiaires discrétionnaires sont des personnes actuellement désignées comme bénéficiaires, mais qui ne peuvent recevoir de distributions de la fiducie qu'à la discrétion des fiduciaires. Un bénéficiaire subsidiaire est un bénéficiaire qui acquiert le droit aux biens de la fiducie à la survenance d'un ou de plusieurs événements particuliers.

Numéro de compte

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire

Renseignements personnels

Remplissez cette section pour chaque fiduciaire, et/ou constituant de fiducie officielle, et/ou bénéficiaire de fiducie officielle qui a droit à plus de 10% du revenu ou de l'actif de la fiducie.

Cette personne est le : Fiduciaire Constituant d'une fiducie officielle Bénéficiaire d'une fiducie officielle (plus de 10%)

Nom légal

Nom privilégié

Adresse

Ville

Province/Information à l'étranger

Pays

Code postal

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Numéro de téléphone

Lien entre le bénéficiaire et le constituant

Adresse de courriel

Citoyenneté canadienne

Oui Non Si non, quelle est votre citoyenneté? _____

Résidence fiscale - Norme commune de déclaration (NCD) et Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)

Services Investisseurs CIBC doit recueillir les renseignements sur la résidence fiscale de ses clients (NAS/NSS/NIF) afin de respecter ses obligations légales et fiscales en vertu de certaines lois fiscales liées à la mise en oeuvre de la NCD et de la FATCA ainsi que de certaines exigences similaires en vigueur au Royaume-Uni et dans les Caraïbes.

Les renseignements que vous avez fournis au sujet de votre résidence fiscale pourraient être transmis aux autorités fiscales gouvernementales appropriées, conformément à la législation applicable. Veuillez indiquer le ou les pays où vous êtes un résident aux fins de l'impôt :

Pays de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'assurance sociale (NAS)/Numéro d'identification aux fins de l'impôt (TIN)/Numéro de sécurité sociale (SSN)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Êtes-vous une personne des États-Unis (par exemple, un résident ou un citoyen) aux fins de l'impôt? Oui Non

Renseignements sur l'emploi

Nom de l'employeur

Type d'entreprise

Occupation

Adresse

Ville

Province/Information à l'étranger

Pays

Est-ce que vous, votre conjoint, une autre personne vivant dans votre foyer, une personne autorisée à donner des instructions de négociation ou toute personne qui exerce une influence à l'égard de ce compte êtes/est un professionnel du secteur des placements? Oui Non

Êtes-vous un initié d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse? Oui Non

Si oui, préciser ci-dessous

Numéro de compte

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire

Renseignements sur l'emploi (suite)

Êtes-vous détenteur unique, ou avec un groupe, de plus de 20 % ou d'un bloc de contrôle d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse? Oui Non

Si oui, précisez ci-dessous

Principale institution financière - Ne s'applique que si l'identité du client n'a pas été vérifiée en centre bancaire.

Institution financière

Transit bancaire

Numéro de compte bancaire

Nom de la personne-ressource

Autorisation

Protection des renseignements personnels

La politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC vous explique comment la Banque CIBC traitera vos renseignements personnels. Elle vous renseigne également sur vos droits et vos choix. En résumé :

- Objectifs :** La Banque CIBC peut traiter vos renseignements personnels pour :
 - vous identifier
 - respecter la loi
 - personnaliser la relation de la Banque CIBC avec vous
 - commercialiser des offres et vous les envoyer, y compris du marketing et des offres personnalisés en fonction des renseignements relatifs à votre compte et à vos opérations
 - gérer les risques et nos activités
 - améliorer les produits et services
 - faire valoir nos droits (comme le recouvrement d'une dette)
 - vous protéger, ainsi que la Banque CIBC, contre la fraude et les erreurs
- Avec qui nous partageons ces renseignements :** La Banque CIBC communiquera des renseignements à votre sujet au sein de la Banque CIBC et du Groupe de sociétés CIBC, ainsi qu'à des tiers, comme des agences d'évaluation du crédit, des institutions et bureaux d'enregistrement gouvernementaux, des sociétés de fonds communs de placement et autres émetteurs, des organismes de réglementation ou d'auto-réglementation, d'autres institutions financières, des programmes de partenaires applicables, toute référence que vous nous donnez, et d'autres tiers aux fins susmentionnées. Ces tiers peuvent être situés à l'extérieur de votre province ou du Canada.
- Comment nous recueillons les renseignements :** La Banque CIBC peut recueillir des renseignements à votre sujet auprès de ces tiers ou au moyen de technologie (par exemple, des enregistrements vocaux ou vidéo, des témoins de sites Web, des applications mobiles).
- Les renseignements que nous recueillons :** Les types de renseignements personnels que nous traitons dépendent de la façon dont vous interagissez avec nous, mais comprennent normalement les coordonnées et les renseignements d'identité, les renseignements relatifs aux comptes et aux opérations financières, ainsi que les renseignements sur la façon dont vous utilisez nos produits et services.
- Droits et choix en matière de protection des renseignements personnels :** Dans certaines circonstances, vous avez le droit de retirer votre consentement. Par exemple, vous pouvez appeler la Banque CIBC au 1 800 465-CIBC (2422) pour nous dire de ne pas vous envoyer de messages du marketing, y compris des messages et des offres personnalisés de notre part et de la part de partenaires de confiance. Vous avez également le droit de consulter ou de corriger les renseignements que nous détenons à votre sujet.

Vous pouvez consulter la politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC dans tout centre bancaire ou en ligne à l'adresse www.cibc.com/reenseignementspersonnels. Nous pouvons mettre à jour cette politique de temps à autre. Nous affichons la version la plus récente sur notre site Web.

En signant ci-dessous, vous acceptez que la Banque CIBC traite vos renseignements personnels comme il est décrit dans la présente demande et dans la politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC, et vous confirmez comprendre vos choix en matière de protection des renseignements personnels. Si vous avez fourni des renseignements personnels sur un tiers dans le présent formulaire (comme un bénéficiaire), vous confirmez également avoir le pouvoir de consentir à ce qui précède en leur nom.

Comme l'exige la loi canadienne, je déclare que les renseignements fournis sur la résidence fiscale et le statut de personne des États-Unis (y compris tout numéro d'identification aux fins de l'impôt) sont, à ma connaissance, exacts et complets. Si l'un de ces renseignements est modifié, je communiquerai les renseignements mis à jour aux Services Investisseurs CIBC dans un délai de 30 jours. Les changements apportés aux renseignements comprennent une distribution aux bénéficiaires discrétionnaires² ou subsidiaires² ou des contributions à la fiducie effectuées par les Pseudo constituants¹. Si j'ometts de fournir une autocertification acceptable de la résidence fiscale ou du statut de personne des États-Unis, les renseignements sur mon compte pourraient être signalés à l'autorité fiscale compétente, et je pourrais être passible d'une sanction en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Date (jj/mm/aaaa)

X

Signature

¹ Le Constituant de la Fiducie officielle peut également comprendre Pseudo constituant. Le Pseudo constituant est une personne exerçant le contrôle autre que le constituant légal qui fait une contribution substantielle d'actifs à la fiducie.

² Le/les bénéficiaire(s) peuvent également comprendre 1) le ou les bénéficiaire(s) discrétionnaire(s) et/ou 2) le ou les bénéficiaire(s) subsidiaire(s). Les bénéficiaires discrétionnaires sont des personnes actuellement désignées comme bénéficiaires, mais qui ne peuvent recevoir de distributions de la fiducie qu'à la discrétion des fiduciaires. Un bénéficiaire subsidiaire est un bénéficiaire qui acquiert le droit aux biens de la fiducie à la survenance d'un ou de plusieurs événements particuliers.

Numéro de compte

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire

Renseignements personnels

Remplissez cette section pour chaque fiduciaire, et/ou constituant de fiducie officielle, et/ou bénéficiaire de fiducie officielle qui a droit à plus de 10% du revenu ou de l'actif de la fiducie.

Cette personne est le : Fiduciaire Constituant d'une fiducie officielle Bénéficiaire d'une fiducie officielle (plus de 10%)

Nom légal

Nom privilégié

Adresse

Ville Province/Information à l'étranger Pays Code postal

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Numéro de téléphone

Lien entre le bénéficiaire et le constituant

Adresse de courriel

Citoyenneté canadienne

Oui Non Si non, quelle est votre citoyenneté? _____

Résidence fiscale - Norme commune de déclaration (NCD) et Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)

Services Investisseurs CIBC doit recueillir les renseignements sur la résidence fiscale de ses clients (NAS/NSS/NIF) afin de respecter ses obligations légales et fiscales en vertu de certaines lois fiscales liées à la mise en oeuvre de la NCD et de la FATCA ainsi que de certaines exigences similaires en vigueur au Royaume-Uni et dans les Caraïbes.

Les renseignements que vous avez fournis au sujet de votre résidence fiscale pourraient être transmis aux autorités fiscales gouvernementales appropriées, conformément à la législation applicable. Veuillez indiquer le ou les pays où vous êtes un résident aux fins de l'impôt :

Pays de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'assurance sociale (NAS)/Numéro d'identification aux fins de l'impôt (TIN)/Numéro de sécurité sociale (SSN)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Êtes-vous une personne des États-Unis (par exemple, un résident ou un citoyen) aux fins de l'impôt? Oui Non

Renseignements sur l'emploi

Nom de l'employeur

Type d'entreprise

Occupation

Adresse

Ville Province/Information à l'étranger Pays

Est-ce que vous, votre conjoint, une autre personne vivant dans votre foyer, une personne autorisée à donner des instructions de négociation ou toute personne qui exerce une influence à l'égard de ce compte êtes/est un professionnel du secteur des placements? Oui Non

Êtes-vous un initié d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse? Oui Non

Si oui, préciser ci-dessous

Numéro de compte

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire

Renseignements sur l'emploi (suite)

Êtes-vous détenteur unique, ou avec un groupe, de plus de 20 % ou d'un bloc de contrôle d'un émetteur assujéti ou de tout autre émetteur dont les titres sont cotés en bourse? Oui Non

Si oui, précisez ci-dessous

Principale institution financière - Ne s'applique que si l'identité du client n'a pas été vérifiée en centre bancaire.

Institution financière

Transit bancaire

Numéro de compte bancaire

Nom de la personne-ressource

Autorisation

Protection des renseignements personnels

La politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC vous explique comment la Banque CIBC traitera vos renseignements personnels. Elle vous renseigne également sur vos droits et vos choix. En résumé :

- Objectifs :** La Banque CIBC peut traiter vos renseignements personnels pour :
 - vous identifier
 - respecter la loi
 - personnaliser la relation de la Banque CIBC avec vous
 - commercialiser des offres et vous les envoyer, y compris du marketing et des offres personnalisés en fonction des renseignements relatifs à votre compte et à vos opérations
 - gérer les risques et nos activités
 - améliorer les produits et services
 - faire valoir nos droits (comme le recouvrement d'une dette)
 - vous protéger, ainsi que la Banque CIBC, contre la fraude et les erreurs
- Avec qui nous partageons ces renseignements :** La Banque CIBC communiquera des renseignements à votre sujet au sein de la Banque CIBC et du Groupe de sociétés CIBC, ainsi qu'à des tiers, comme des agences d'évaluation du crédit, des institutions et bureaux d'enregistrement gouvernementaux, des sociétés de fonds communs de placement et autres émetteurs, des organismes de réglementation ou d'auto-réglementation, d'autres institutions financières, des programmes de partenaires applicables, toute référence que vous nous donnez, et d'autres tiers aux fins susmentionnées. Ces tiers peuvent être situés à l'extérieur de votre province ou du Canada.
- Comment nous recueillons les renseignements :** La Banque CIBC peut recueillir des renseignements à votre sujet auprès de ces tiers ou au moyen de technologie (par exemple, des enregistrements vocaux ou vidéo, des témoins de sites Web, des applications mobiles).
- Les renseignements que nous recueillons :** Les types de renseignements personnels que nous traitons dépendent de la façon dont vous interagissez avec nous, mais comprennent normalement les coordonnées et les renseignements d'identité, les renseignements relatifs aux comptes et aux opérations financières, ainsi que les renseignements sur la façon dont vous utilisez nos produits et services.
- Droits et choix en matière de protection des renseignements personnels :** Dans certaines circonstances, vous avez le droit de retirer votre consentement. Par exemple, vous pouvez appeler la Banque CIBC au 1 800 465-CIBC (2422) pour nous dire de ne pas vous envoyer de messages du marketing, y compris des messages et des offres personnalisés de notre part et de la part de partenaires de confiance. Vous avez également le droit de consulter ou de corriger les renseignements que nous détenons à votre sujet.

Vous pouvez consulter la politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC dans tout centre bancaire ou en ligne à l'adresse www.cibc.com/reenseignementspersonnels. Nous pouvons mettre à jour cette politique de temps à autre. Nous affichons la version la plus récente sur notre site Web.

En signant ci-dessous, vous acceptez que la Banque CIBC traite vos renseignements personnels comme il est décrit dans la présente demande et dans la politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC, et vous confirmez comprendre vos choix en matière de protection des renseignements personnels. Si vous avez fourni des renseignements personnels sur un tiers dans le présent formulaire (comme un bénéficiaire), vous confirmez également avoir le pouvoir de consentir à ce qui précède en leur nom.

Comme l'exige la loi canadienne, je déclare que les renseignements fournis sur la résidence fiscale et le statut de personne des États-Unis (y compris tout numéro d'identification aux fins de l'impôt) sont, à ma connaissance, exacts et complets. Si l'un de ces renseignements est modifié, je communiquerai les renseignements mis à jour aux Services Investisseurs CIBC dans un délai de 30 jours. Les changements apportés aux renseignements comprennent une distribution aux bénéficiaires discrétionnaires² ou subsidiaires² ou des contributions à la fiducie effectuées par les Pseudo constituants¹. Si j'ometts de fournir une autocertification acceptable de la résidence fiscale ou du statut de personne des États-Unis, les renseignements sur mon compte pourraient être signalés à l'autorité fiscale compétente, et je pourrais être passible d'une sanction en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Date (jj/mm/aaaa)

X

Signature

¹ Le Constituant de la Fiducie officielle peut également comprendre Pseudo constituant. Le Pseudo constituant est une personne exerçant le contrôle autre que le constituant légal qui fait une contribution substantielle d'actifs à la fiducie.

² Le/les bénéficiaire(s) peuvent également comprendre 1) le ou les bénéficiaire(s) discrétionnaire(s) et/ou 2) le ou les bénéficiaire(s) subsidiaire(s). Les bénéficiaires discrétionnaires sont des personnes actuellement désignées comme bénéficiaires, mais qui ne peuvent recevoir de distributions de la fiducie qu'à la discrétion des fiduciaires. Un bénéficiaire subsidiaire est un bénéficiaire qui acquiert le droit aux biens de la fiducie à la survenance d'un ou de plusieurs événements particuliers.

Numéro de compte

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire

Renseignements personnels

Remplissez cette section pour chaque constituant de fiducie testamentaire, et/ou bénéficiaire de fiducie testamentaire, et/ou bénéficiaire de fiducie officielle qui a droit à 10% ou moins du revenu ou de l'actif de la fiducie.

Cette personne est le : Constituant d'une fiducie testamentaire Bénéficiaire d'une fiducie testamentaire
 Bénéficiaire d'une fiducie officielle (10% ou moins)

Nom légal

Nom privilégié

Adresse

Ville Province/Information à l'étranger Pays Code postal

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Numéro de téléphone

Lien entre le bénéficiaire et le constituant

Adresse de courriel

Type d'entreprise

Occupation

Résidence fiscale - Norme commune de déclaration (NCD) et Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) – Non requis dans le cas d'un bénéficiaire d'une fiducie officielle (10 % ou moins)

Services Investisseurs CIBC doit recueillir les renseignements sur la résidence fiscale de ses clients (NAS/NSS/NIF) afin de respecter ses obligations légales et fiscales en vertu de certaines lois fiscales liées à la mise en oeuvre de la NCD et de la FATCA ainsi que de certaines exigences similaires en vigueur au Royaume-Uni et dans les Caraïbes.

Les renseignements que vous avez fournis au sujet de votre résidence fiscale pourraient être transmis aux autorités fiscales gouvernementales appropriées, conformément à la législation applicable. Veuillez indiquer le ou les pays où vous êtes un résident aux fins de l'impôt :

Pays de résidence aux fins de l'impôt

Numéro d'assurance sociale (NAS)/Numéro d'identification aux fins de l'impôt (TIN)/Numéro de sécurité sociale (SSN)

Êtes-vous une personne des États-Unis (par exemple, un résident ou un citoyen) aux fins de l'impôt? Oui Non

Numéro de compte

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire

Renseignements personnels

Remplissez cette section pour chaque constituant de fiducie testamentaire, et/ou bénéficiaire de fiducie testamentaire, et/ou bénéficiaire de fiducie officielle qui a droit à 10% ou moins du revenu ou de l'actif de la fiducie.

Cette personne est le : Constituant d'une fiducie testamentaire Bénéficiaire d'une fiducie testamentaire
 Bénéficiaire d'une fiducie officielle (10% ou moins)

Nom légal

Nom privilégié

Adresse

Ville

Province/Information à l'étranger

Pays

Code postal

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Numéro de téléphone

Lien entre le bénéficiaire et le constituant

Adresse de courriel

Type d'entreprise

Occupation

Résidence fiscale - Norme commune de déclaration (NCD) et Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) – Non requis dans le cas d'un bénéficiaire d'une fiducie officielle (10 % ou moins)

Services Investisseurs CIBC doit recueillir les renseignements sur la résidence fiscale de ses clients (NAS/NSS/NIF) afin de respecter ses obligations légales et fiscales en vertu de certaines lois fiscales liées à la mise en oeuvre de la NCD et de la FATCA ainsi que de certaines exigences similaires en vigueur au Royaume-Uni et dans les Caraïbes.

Les renseignements que vous avez fournis au sujet de votre résidence fiscale pourraient être transmis aux autorités fiscales gouvernementales appropriées, conformément à la législation applicable. Veuillez indiquer le ou les pays où vous êtes un résident aux fins de l'impôt :

Pays de résidence aux fins de l'impôt

Numéro d'assurance sociale (NAS)/Numéro d'identification aux fins de l'impôt (TIN)/Numéro de sécurité sociale (SSN)

Êtes-vous une personne des États-Unis (par exemple, un résident ou un citoyen) aux fins de l'impôt? Oui Non

Numéro de compte

Convention de compte de fiducie officielle ou testamentaire

Renseignements personnels

Remplissez cette section pour chaque constituant de fiducie testamentaire, et/ou bénéficiaire de fiducie testamentaire, et/ou bénéficiaire de fiducie officielle qui a droit à 10% ou moins du revenu ou de l'actif de la fiducie.

Cette personne est le : Constituant d'une fiducie testamentaire Bénéficiaire d'une fiducie testamentaire
 Bénéficiaire d'une fiducie officielle (10% ou moins)

Nom légal

Nom privilégié

Adresse

Ville

Province/Information à l'étranger

Pays

Code postal

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Numéro de téléphone

Lien entre le bénéficiaire et le constituant

Adresse de courriel

Type d'entreprise

Occupation

Résidence fiscale - Norme commune de déclaration (NCD) et Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) – Non requis dans le cas d'un bénéficiaire d'une fiducie officielle (10 % ou moins)

Services Investisseurs CIBC doit recueillir les renseignements sur la résidence fiscale de ses clients (NAS/NSS/NIF) afin de respecter ses obligations légales et fiscales en vertu de certaines lois fiscales liées à la mise en oeuvre de la NCD et de la FATCA ainsi que de certaines exigences similaires en vigueur au Royaume-Uni et dans les Caraïbes.

Les renseignements que vous avez fournis au sujet de votre résidence fiscale pourraient être transmis aux autorités fiscales gouvernementales appropriées, conformément à la législation applicable. Veuillez indiquer le ou les pays où vous êtes un résident aux fins de l'impôt :

Pays de résidence aux fins de l'impôt

Numéro d'assurance sociale (NAS)/Numéro d'identification aux fins de l'impôt (TIN)/Numéro de sécurité sociale (SSN)

Êtes-vous une personne des États-Unis (par exemple, un résident ou un citoyen) aux fins de l'impôt? Oui Non